

Construction de deux logements sociaux à énergie positive

Pose de la première pierre

Jeudi 4 octobre 2012 à 11 h

Rue du Grand Foc (derrière le Grand Large) à SAINT-BENOIT



Vallée Mouton : une urbanisation réussie dans le temps et dans l'espace

La ZAC de la Gibauderie est actuellement la plus grande zone de construction d'habitat pour la ville de Saint-Benoît. L'urbanisation de ce quartier de la ville prendra plusieurs années. Après la Vallée Mouton I, l'aménagement et la commercialisation de la 1^{re} tranche de la Vallée Mouton II sont assurés par la SEP (Société d'Équipement du Poitou).

Dans le cadre de ce programme immobilier, HABITAT 86 va construire deux logements sociaux à énergie positive BEPos. **Ce projet est né de la volonté commune d'HABITAT 86, de la Ville de Saint-Benoît et du Conseil Général de la Vienne, de concevoir un projet expérimental de grande qualité, soucieux du respect de l'environnement existant.**

Ce projet correspond à la volonté affichée par la Municipalité visant à promouvoir la mixité de l'habitat avec toujours 30 % de logements sociaux dans de nouveaux programmes immobiliers, en l'occurrence dans le cadre d'un partenariat avec un bailleur social. C'est dans cette logique que la ville est partenaire dans ce projet novateur unique dans la région.

Pavillons locatifs à énergie positive : un projet novateur unique dans la région

Cette opération symbolique s'inscrit dans la volonté de la ville de Saint-Benoît de développer l'habitat contemporain économe en énergie. **Elle continue son programme de développement durable et des nouvelles énergies. La ville de Saint-Benoît participe à hauteur de 40 000 euros dans le projet**, c'est le montant qu'elle doit verser en indemnité, depuis la loi SRU. Bien que le dernier bilan exécuté par la Préfecture pour les trois ans écoulés indique que la commune a obtenu un taux de réalisation de 100 % par rapport à l'objectif triennal fixé par la loi.

Le choix définitif du projet par Habitat 86 est consécutif à un concours d'architecture lancé sur la réalisation des premiers logements en locatif social à énergie positive dans la région. Anticipant sur les futures réglementations du Grenelle de l'Environnement pour 2020, le projet de 2 maisons (type 3 et type 4) à énergie positive verra le jour à la Vallée Mouton II. Ce type de bâtiment dénommé BEPos produira plus d'énergie qu'il n'en consommera pour son fonctionnement. Les équipements qui le composent sont tous classés « basse consommation » : ce qui implique que les locataires devront respecter certaines exigences économiques.